



Compatibilité climatique Caisse de pension Poste

Caractérisation

Avec un volume d'investissement de plus de 17 milliards de francs suisses, la Caisse des pension Poste est environ la neuvième institution de prévoyance professionnelle en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

La Caisse de pension Poste Suisse dispose d'une politique générale de développement durable. Comme on peut le constater dans le rapport de gestion 2020, elle a poursuivi sans changement la politique ESG pratiquée les années précédentes.

Elle est membre fondateur de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) qui s'avoue aux critères de durabilité (Environmental, Social, Governance ESG).

Elle n'exclut que quelques producteurs d'armes nucléaires, de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions dans le cas d'investissements directs en appliquant les recommandations d'exclusion de l'ASIR. Dans la mesure du possible, elle s'attend également à ce que les gestionnaires de fonds de placement tiennent compte de la liste d'exclusion de l'ASIR dans leurs directives de placement.

L'Impact Investing peut être considéré comme un point positif. En plus des Clean Energy Investments (voir ci-dessous), la CP Poste investit dans des placements de microfinance qui aident les gens, en particulier les femmes, à s'engager dans des activités à valeur ajoutée et les aident à sortir de la spirale de la pauvreté. Selon le rapport de gestion 2020, environ 1,8 % des actifs sont investis de cette manière.

Dans les portefeuilles où les décisions de placement se prennent au niveau des différents titres, la CP Poste et ses gestionnaires de

portefeuille externes se basent sur des analyses d'entreprise qui tiennent compte des critères ESG en plus des critères économiques.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Dans la présentation sur la politique de développement durable, il manque pourtant de déclarations sur des objectifs qui amélioreront continuellement l'impact de leur investissement responsable au niveau du portefeuille.
- Il manque de transparence quant à savoir si et dans quelle mesure elle préfère les entreprises qui sont durables selon les critères ESG généralement acceptés, et si et dans quelle mesure elle réduit le nombre d'entreprises dans l'univers d'investissement en s'abstenant de ou en sous-pondérant les entreprises qui n'opèrent pas de manière durable.
- La question de savoir si son investissement responsable a un effet positif significatif par rapport à la pratique conventionnelle reste donc opaque.
- Déjà mi-2019, le Conseil fédéral avait créé un groupe de travail "Finance durable". Il s'avait réfère aux obligations internationales de la Suisse dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat et des objectifs de développement durable de l'ONU (Agenda 2030). Les efforts visent à conclure des accords sectoriels, qui devraient notamment accroître la transparence quant à l'orientation durable des acteurs et comment ils se positionnent en conséquence.
- La CP Poste n'a pas encore indiqué quelles autres mesures concrètes elle entend demander, dans le processus d'investissement, aux gestionnaires de fortune pour qu'ils appliquent un filtre ESG exhaustif lors de la sélection des entreprises et/ou procèdent à un rééquilibrage substantiel basé sur les critères ESG.
- Lors de la sélection des fonds, il faudrait avoir à disposition ou obtenir, sur toutes les entreprises investies, des données complètes de rating ESG et d'intensité de CO2 afin de pouvoir faire usage de produits présentant la meilleure durabilité et un profil risque/rendement optimal.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

En tant que membre de l'ASIR, la CP Poste considère également le changement climatique comme faisant partie de ses critères de durabilité depuis le début de l'année 2019. En ce qui concerne sa politique d'investissement, cependant, elle ne dispose pas de stratégie publique propre pour faire face au changement climatique.

L'ASIR reconnaît dans le rapport d'engagement 2018, que celui-ci "entraîne des effets à moyen terme sur les entreprises et les investisseurs". L' ASIR

“conseille également ses membres dans l’analyse des opportunités et des risques financiers liés au changement climatique et évalue les objectifs adoptés par la communauté internationale”.

Dans sa Prise de position sur l’Accord de Paris sur le climat (mars 2019), l’ASIR reconnaît qu’il s’agit là d’une base normative pour les mesures à prendre par la suite de la signature par la Suisse. Elle affirme : “ Le changement climatique agit comme un facteur de risque sur le maintien de la valeur des investissements”.

Commentaire de l’Alliance Climatique

- La prise de position de l’ASIR sur l’Accord de Paris sur le climat est un pas en avant dans le bon sens ; bien qu’aucune recommandation n’ait été formulée concernant les impacts climatiques, il y a au moins des pistes d’action possibles énumérées à l’attention de ses membres. L’ASIR considère une stratégie définie par l’organe suprême et sa mise en œuvre comme une option possible une fois “qu’un débat actif sur les risques et opportunités liés au climat pour les placements de capitaux” a eu lieu. Elle déclare également qu’il “peut être judicieux de communiquer aux bénéficiaires la stratégie adoptée et sa mise en œuvre”.
- Outre l’objection selon laquelle le désinvestissement n’a pas d’effet sur le climat, car les titres ne passent qu’à d’autres mains, la prise de position fait aussi état de ce fait : “Néanmoins, la vente d’actions, d’obligations ou d’autres placements peut donner un signal ou avoir un sens aux fins de la gestion des risques.”
- Bien qu’elle soit formulé de façon apprivoisée, l’option d’évaluer de manière critique les augmentations de capital des entreprises constitue un autre point positif : “Une injection de capital dans des entreprises engendrant de fortes émissions de CO2 qui ne sont pas prêtes à intégrer d’éventuelles répercussions du changement climatique sur le modèle commercial peut faire l’objet d’un examen critique.”
- Enfin, il convient de saluer l’option de l’ASIR d’investir de manière ciblée dans des actions, des obligations et d’autres placements qui sont propices au climat.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

En raison de sa politique de développement durable avec une intégration partielle ESG au niveau du portefeuille basée sur des analyses d’entreprises qui prennent en compte les critères ESG en plus des critères économiques, on peut supposer que les intensités de CO2 sont également prises en compte. De plus, elle réalise des investissements d’impact, tels que des infrastructures de Clean Energy, qui favorisent la conversion de l’industrie de l’énergie à la production d’énergie renouvelable et sans émissions (par exemple, parcs éoliens, biomasse, centrales solaires et hydroélectriques).

Commentaire de l’Alliance Climatique

- On peut supposer que cette intégration des critères ESG au niveau du portefeuille, y compris l’investissement d’impact, a contribué ou contribue au moins quelque peu à la décarbonisation du portefeuille.

Situation avril 2020 :

À la demande de l’Alliance climatique, la Caisse de pension Poste informe dans sa lettre (en allemand)

qu’elle a depuis longtemps investi des montants très importants, de l’ordre de quelques trois chiffres de millions, dans Clean Energy. Elle alimente ainsi très directement les centrales éoliennes, solaires, de biomasse et hydroélectriques ainsi que les réseaux d’électricité et de chauffage urbain avec des capitaux propres et des capitaux d’emprunt importants. D’autre part, elle s’abstient délibérément de restreindre ses gestionnaires de portefeuille d’investissements cotés en bourse par le biais de critères prépondérants liés au CO2, ce qui irait à l’encontre d’une diversification optimale. L’accent mis sur une très bonne diversification lui donnerait l’assurance que les risques climatiques de l’ensemble de ses actifs restent acceptables.

Commentaire de l’Alliance Climatique

- La Caisse de pension Poste s’est abstenue de communiquer à Climate Alliance le montant de ses investissements dans les énergies propres.
- Si ces investissements dans le Clean Energy devaient se situer dans la fourchette moyenne ou supérieure des quelques trois chiffres de millions, il pourrait en découler une décarbonisation substantielle du portefeuille. Par rapport au volume total des investissements, qui s’élève à environ 17 milliards CHF, un virage au vert de plus de 2 % pourrait être qualifié de substantiel et la notation selon les critères du rating deviendrait ORANGE.

L’Alliance climatique s’abstient de considérer les mesures positives pour le climat dans le portefeuille immobilier. Ceci est dû au fait que les progrès dans ce domaine semblent encore difficiles à quantifier et comparer. Pourtant, il convient de mentionner que selon son rapport de gestion 2020, la Caisse de pension Poste, pour ses immeubles suisses investis via la Fondation Turidomus, elle participe à une trajectoire prédéfinie de réduction des émissions de CO2.

Adhésion à des associations de développement durable

La Caisse de pension Poste est membre de l’Engagement Pool ETHOS Suisse.

L’ASIR, dont la CP Poste est membre, est pour sa part membre de Climate Action 100+ et de Swiss Sustainable Finance.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l’étranger (secteurs des énergies fossiles)

Engagement

En tant que membre de l’ASIR, la CP Poste vise le respect des critères ESG avant tout par le dialogue (engagement) avec les entreprises dans lesquelles

elle investit. Les exclusions d'entreprises ne sont acceptées qu'en dernier recours si le processus d'engagement est inefficace.

En ce qui concerne les risques financiers liés au climat, l'avis de l'ASIR sur l'Accord de Paris sur le climat se concentre principalement sur le dialogue avec les entreprises investies. L'ASIR veut le faire conjointement pour ses membres. Tout d'abord, des informations transparentes sur les opportunités et les risques du modèle commercial et sur les risques financiers liés au climat, basées sur les recommandations du ~~Task Force on Climate-related Financial Disclosures des G20 (TCFD)~~ seront demandées aux entreprises. Selon l'ASIR, cela devrait entraîner des changements de comportement et fournir aux investisseurs une meilleure base pour leurs décisions de placement.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- La demande de publication de données climatiques par les entreprises doit être soutenue, vu qu'il s'agit de la condition de base pour les décisions d'investissement. Cependant, cette démarche est encore loin d'initier une décarbonisation des investissements compatible avec l'Accord de Paris.

~~Le rapport d'engagement de l'ASIR 2019~~ montre que la mise en œuvre et l'efficacité de l'engagement ESG et climatique délégué au prestataire de services ~~Sustainalytics~~ auprès des entreprises mondiales concernées se sont améliorées par rapport à l'année précédente. Les institutions affiliées à l'ASIR pour l'exercice conjoint de l'engagement avaient présenté des objectifs spécifiques pour l'engagement dans 12 entreprises mondiales au cours de 2018 et 2019. Ces objectifs dans les domaines de la corruption, des dommages environnementaux, des droits de l'homme, des droits du travail et de la sécurité au travail ont été atteints et finalisés selon l'ASIR.

Des processus d'engagement continuent à être actifs dans un grand nombre d'entreprises sur tous les continents. L'ASIR précise les informations pertinentes dans le rapport d'engagement de 2019 à l'Alliance climatique (avril 2020) comme suit. En 2019, 76 engagements étaient en cours, principalement dans les domaines de l'environnement (34 cas), des droits du travail (20 cas) et des droits de l'homme (16 cas).

Dans le secteur du climat, l'ASIR, en collaboration avec Sustainalytics, a entamé un dialogue avec 20 grands producteurs mondiaux d'acier et de ciment à partir de 2018 pour aborder la transition climatique. Ce faisant, l'ASIR incite principalement ces

entreprises à mesurer et à publier les risques climatiques conformément aux recommandations du ~~Task Force on Climate-related Financial Disclosures des G20 (TCFD)~~. Parmi les autres exigences figurent des objectifs de CO2 fondés sur des données scientifiques, des mesures concrètes et le suivi des progrès, ainsi qu'une politique climatique et une attitude cohérente envers leurs associations en ce qui concerne leurs activités de lobbying. Ce dialogue des actionnaires sera poursuivi.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- En choisissant le secteur des producteurs d'acier et de ciment, l'ASIR s'est concentré sur une industrie où l'engagement a du sens : leur intensité en CO2 n'est que partiellement due à l'utilisation de combustibles fossiles, mais elle est néanmoins considérable. En fait, les émissions causées par la libération de CO2 du coke ou de la matière première minérale ne peuvent être réduites qu'à moyen terme, car la technologie doit encore être développée et industrialisée ; la pression des groupements d'investisseurs peut donc obliger les entreprises à suivre une voie de décarbonisation.
- Dans ce domaine plus restreint, l'ASIR a, en l'état actuel des choses, apporté la preuve de son engagement.
- Toutefois, dans le domaine des secteurs dépendant des combustibles fossiles, en particulier de l'énergie fossile (producteurs de combustibles fossiles, producteurs d'électricité et de chaleur qui en dépendent, et secteurs à forte intensité énergétique), il reste difficile de fournir des preuves de performance pour l'option d'engagement.
- Cette option de dialogue des actionnaires a du sens si les modèles économiques des entreprises offrent des perspectives de décarbonisation en accord avec l'objectif de 1,5° de l'Accord de Paris sur le climat.
- Des exigences précises, un champ d'application, des critères de mesure et des délais de désinvestissement en cas de non-respect doivent être définis pour un engagement ayant un impact sur le climat.
- Sans une stratégie claire de décarbonisation avec une intégration ESG et climatique profonde dans le processus d'investissement des portefeuilles de titres des caisses de pension membres, et sans preuve de la performance de la politique d'engagement dans le domaine des risques climatiques particulièrement élevés des secteurs à forte intensité de CO2, l'approche de l'ASIR ne semble pas encore suffisamment au point.

Situation avril 2020 :

À la demande de l'Alliance climatique, l'ASIR informe qu'elle avait opté pour le secteur du ciment et de l'acier, étant donné que de nombreux investisseurs ciblent déjà le secteur de l'énergie et des Utilities (fournisseurs d'électricité). L'ASIR souhaite démontrer les progrès réalisés dans son engagement actuel avant de se consacrer à d'autres secteurs. Toutefois, ceci serait certainement une prochaine étape possible.

Droits de vote

Au nom de la CP Poste, la fondation Ethos exerce les droits de vote dans les 50 plus grandes sociétés anonymes européennes. Son comportement de vote est généralement basé sur les analyses de la Fondation Ethos.

- Toutefois, une publication de son comportement de vote auprès des différentes sociétés étrangères fait encore défaut.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Aucune intention n'a été publiée pour déterminer la compatibilité climatique en mesurant l'empreinte CO2 ou les pertes potentielles de valeur du portefeuille par une analyse de scénario.

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

La CP Poste n'a pas annoncé d'intention de préparer un concept pour une trajectoire de décarbonisation compatible avec l'Accord de Paris.

- Par conséquent, il manque encore une stratégie de décarbonisation du portefeuille ; un élément central devrait être la sortie des entreprises de combustibles fossiles qui ne sont pas passées à un modèle commercial durable axé sur les énergies renouvelables.

Conclusion:

Une stratégie climatique visant à décarboniser le portefeuille et à abandonner les entreprises fossiles qui n'ont pas opté pour un modèle économique durable basé sur les énergies renouvelables fait toujours défaut.



Tendance 2018-2021 :

Évaluation : mieux

- Avec son investissement d'impact sur l'énergie propre – bien que non précisément quantifié – la Caisse de pension Poste a commencé à décarboniser son portefeuille.
- Pourtant, compte tenu du poids de la CP Poste et des progrès réalisés par ses homologues, elle devrait aborder plus en profondeur la question de la durabilité et de la gestion des risques financiers liés au climat – entendues comme l'intégration holistique de notations ESG dans le processus de sélection des titres.
- Des travaux préparatoires devraient concevoir un engagement ESG et climatique efficace avec les entreprises concernées ainsi qu'une restructuration du portefeuille dans le même sens.
- En particulier, la Caisse devrait appliquer et surveiller de manière proactive l'intégration effective des critères ESG dans le processus d'investissement par ses gestionnaires d'actifs – ou bien sélectionner des fonds dont il est prouvé qu'ils sont construits selon des critères ESG et de réduction de CO2 de grande portée.



Activités politiques

Novembre 2020 : Interpellation Matthias Aebischer (PS) "Des caisses de pension respectueuses du climat pour les entreprises liées à la Confédération que sont les CFF et La Poste". En ce qui concerne ce rating climatique, l'interpellateur demande notamment comment la Confédération peut justifier que les caisses de pension de ses entreprises CFF et La Poste fassent leurs investissements dans les énergies fossiles, alors que l'on sait qu'il s'agit de placements à haut risque.

Février 2021 : dans sa réponse, le Conseil fédéral indique que la Caisse de pension Poste "investit directement des centaines de millions de francs dans des infrastructures produisant de l'énergie renouvelable en Suisse (centrales éoliennes, solaires, de biomasse et hydroélectriques) et examine des investissements indirects dans d'autres entreprises systématiquement en fonction des critères ESG pertinents, par exemple concernant leur compatibilité avec le climat" .